

Annexe à la délibération n° 2015/788 - AG du 23/06/2015

Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période de février à juin 2015.

Numéro	Objet	Alotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
<b>AMO VALORISATION ENERGETIQUE</b>									
14 09 014	AMO POUR OPTIMISATION DE LA VALORISATION ENERGETIQUE	Pas d'alotissement	MAPA	6 mois	mi-juin 2015	31/12/2015	31/12/2015	SAGE Services Energie	69 200,00
<b>TOTAL</b>									<b>69 200,00</b>

Numéro	Objet	Alotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
<b>CONTRÔLE DSP</b>									
14 09 016	MARCHE D'ASSISTANCE CONTRÔLE DSP	Pas d'alotissement	MAPA	12 mois	16/02/2015	15/02/2016	15/02/2018	SAGE Services Environnement	44 050,00
<b>TOTAL</b>									<b>44 050,00</b>

Numéro	Objet	Alotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
<b>ISDND DE MIREMONT</b>									
14 10 026	TRAVAUX D'EXPLOITATION ISDND - MIREMONT PHASE III	Lot 1 Travaux de terrassement	MAPA	3 mois	03/12/2014	02/03/2015	02/03/2015	Société SAS René MONTEIL	28 898,00
		Lot 2 Travaux d'étanchéité et de réseaux biogaz						Société H20 Environnement	17 504,00
<b>TOTAL</b>									<b>46 402,00</b>

Numéro	Objet	Atotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
<b>ISDND DE SAINT-DIERY</b>									
14 09 019 Bis	MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU CASIER N°2 DE L'ISDND DE ST-DIERY	Pas d'atotissement	MAPA	4 semaines	17/03/2015	13/04/2015	13/04/2015	FOREZIEENNE D'ENTREPRISES	39 879,00
<b>TOTAL</b>									<b>39 879,00</b>

Rappel : le montant du marché initial (14 10 019) était de 111 787,50 € HT.

Numéro	Objet	Atotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
<b>ORGANICITE</b>									
15 03 001	ORGANICITE 2 *	Pas d'atotissement	MAPA	36 mois	juin 2015	juin 2018	juin 2018	Pierre FELTZ	36 100,00
<b>TOTAL</b>									<b>36 100,00</b>

\* la totalité du marché est de 168 300 € HT (année 1 : 36 100 € - année 2 : 77 400 € - année 3 : 54 800 €)

Numéro	Objet	Atotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
<b>ISDND DE MIREMONT</b>									
15 05 003	TRAVAUX DE RECEPTION - ISDND - MIREMONT PHASE V	Lot 1 Travaux de terrassement	MAPA	10 semaines	08/06/2015	22/06/2015	02/03/2015	Société SAS René MONTEIL	20 852,50
		Lot 2 Travaux d'étanchéité et de réseaux biogaz			15/06/2015	22/06/2015	15/08/2015	Société H20 Environnement	12 580,00
<b>TOTAL</b>									<b>33 432,50</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>269 063,50</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 063-256202470-20150623-DEL2015-781-DE  
 Réception par le préfet : 07/07/2015  
 Publication : 07/07/2015

NOTA : Ce tableau ne tient pas compte des analyses en cours (pour mémoire : MO Ambert, cartographie des odeurs et marché complémentaire pour le centre de transfert de Saint-Sauves)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Marchés publics (délégation du Président)**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 07*

*Votants : 31*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VEISSIERE Bernard, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MAERTEN Christian (à M. VEISSIERE Bernard), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

*Vu les dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics (CMP) en vigueur,*

*Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de cet article 133,*

*Vu la délibération du VALTOM du 12 juin 2014 ayant pour objet de donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés passés en procédure adaptée (article 28 du CMP) pour la durée du présent mandat.*

*Après avoir pris connaissance du document ci-annexé.*

*Sur proposition du Président,*

**LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,**

*de la présentation de la liste, ci-annexée, des marchés conclus par le VALTOM pour la période de février à juin 2015.*

*FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DEL2015-788-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : VALORDOM 2**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 07*

*Votants : 31*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VEISSIERE Bernard, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MAERTEN Christian (à M. VEISSIERE Bernard), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA, Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

Par une délibération du 11 juillet 2014, le VALTOM s'est engagé, en partenariat avec ses collectivités adhérentes, dans la co-construction d'un projet territorial de gestion des déchets pour 2015/2025 : VALORDOM 2.

Lancé en début d'année au travers d'une première étape de diagnostic, VALORDOM 2 fait suite à VALORDOM 1 qui repose aujourd'hui sur :

- Une politique active de prévention,
- Un schéma de transfert et de transport optimisé et compatible avec le rail,
- Une valorisation plurielle et locale des déchets.

VALORDOM 2 est une nouvelle page de l'histoire du VALTOM et répond à une volonté d'optimiser les outils de traitement et de maîtriser les coûts tout en anticipant sur les évolutions sociétales, environnementales, économiques et réglementaires des dix prochaines années.

Le pilotage du projet repose sur un comité consultatif (11 représentants des collectivités adhérentes au VALTOM), élargi aux Présidents, Directeurs et communicants des collectivités adhérentes ainsi qu'à l'ADEME et au Conseil Départemental.

Il est accompagné dans cette démarche par un groupement composé du bureau d'études AWIPLAN (compétence technique), de Sens&Plus (communication) et d'Omnis Conseil Public (finances).

L'étude est conduite en 3 temps :

- 1- Une phase de diagnostic posant un regard critique sur VALORDOM 1 (février/juin 2015) ;
- 2- Une phase d'étalonnage permettant de situer le VALTOM dans le panorama français et européen (juillet/septembre 2015) ;
- 3- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie d'actions pour 2015/2025 (septembre /décembre 2015).

Le diagnostic a été présenté le 29 avril dernier en comité consultatif élargi. Sur cette base, s'ouvre aujourd'hui un travail de prospective avec, le 29 juin prochain, une journée de réflexion réunissant l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets sur le territoire (Associations, services de l'Etat, partenaires privés, chambres consulaires...) et mettant en perspective l'action du VALTOM au regard de témoignages et retours d'expériences extérieures.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,**

de la présentation du diagnostic VALORDOM 2.

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-789-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.



2 DÉLÉGUÉS



34 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS



6 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS



4 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS



2 DÉLÉGUÉS

**Le bureau**

**1<sup>ER</sup> VP  
PRÉVENTION**  
Jean-Claude Molinier

**2<sup>EME</sup> VP  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
GESTION DU PERSONNEL**  
Marcel Aledo

**3<sup>EME</sup> VP  
AFFAIRES FINANCIÈRES**  
Claire Lempereur

**4<sup>EME</sup> VP  
ÉTUDES ET TRAVAUX**  
Claude Masseboeuf

**MEMBRES**  
Béatrice Adamy  
Gilles Bellaigue  
Monique Bonnet  
Jean-Claude Daurat  
Michel Gonin  
Roger Jean Méallet  
Bernard Veissière

**PRÉSIDENT DU VALTOM**  
Laurent Baitut

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Olivier Mezzalira



**DIRECTION COMMUNICATION ET PRÉVENTION**  
Céline Joulin

**RESPONSABLE DE PRÉVENTION**  
Soledad Léonard

**ANIMATEUR TRI/PRÉVENTION**  
Cyril Brunel

**ANIMATEUR TRI/PRÉVENTION**  
Tarik Nouar

**INFOGRAPHISTE  
ASSISTANT COMMUNICATION**  
Florent Dal Moro

**CHARGÉE DE COMMUNICATION**  
Fanette Robert



**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**  
Juliette Garrigue

**CHARGE DE COMMANDE  
PUBLIQUE ET BUDGET**  
François Favoro

**COORDONNATRICE  
COMPTABLE**  
Nathalie Morin

**AGENT COMPTABLE  
ET RESSOURCES HUMAINES**  
Sophie Rouchet

**ACCUEIL ET SECRÉTARIAT**  
Anne-Caroline Joubert  
Véronique Foury



**DIRECTION TECHNIQUE**  
Olivier Mezzalira

**RESPONSABLE  
VALORISATION-TRAITEMENT**  
Emmanuel Julhe-Laborie

**TECHNICIEN TRAITEMENT**  
Loïc Arnaud

**TECHNICIENNE TRAITEMENT**  
Sophie Laurens

**TECHNICIENNE TRAITEMENT**  
Mélanie Renault

**RESPONSABLE LOGISTIQUE**  
Lionel Escuriet

**AGENT DE PESÉE**  
Antonio Lopes De Oliveira

**AGENT DE PESÉE**  
Laurent Bailly

**AGENT DE PESÉE**  
Dominique Cousin

**AGENT TECHNIQUE**  
Damien Quart

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

603-256302670-20150623-ANNEXE-DELI-790-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Organigramme 2015**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 07*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

*Avec l'évolution de ses missions et la consolidation de ses effectifs, le VALTOM a structuré son organisation. La direction générale, à l'interface avec l'exécutif, administre 3 directions (Communication et Prévention / Administration et Finances / Technique), chacune d'elles ayant vocation, à son niveau de compétences, à développer et à conduire la politique et les programmes de réalisations décidés par la gouvernance du VALTOM au travers des assemblées délibérantes.*

*L'organigramme joint fait état de cette articulation.*

*Sur proposition du Président,*

**LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,**

*de l'actualisation de l'organigramme du VALTOM*

*FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-790-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Bilan journées découvertes du pôle multifilières de valorisation Vernéa**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 07*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

*A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable 2015, le VALTOM et Suez Environnement ont ouvert les portes du pôle multifilières de valorisation Vernéa au grand public les 5 et 6 juin 2015. Pour cette édition, la valorisation des déchets organiques a été mise à l'honneur.*

### ***Animation***

---

- *En lien avec la thématique de la valorisation des déchets organiques, du compost produit à partir des déchets verts valorisés sur le pôle Vernéa était à disposition des visiteurs. La distribution s'est déroulée en libre-service. La quantité de compost était limitée à 60 litres par foyer.*

*Les visiteurs ont été informés de cette distribution en amont par mail. Ils étaient invités à venir avec leur propre contenant. A l'issue de la visite, un sac cabas contenant un sac biodégradable était offert ainsi qu'un carnet de courses et un stylo biodégradable.*

► *128 sacs cabas/sacs biodégradables/carnets de courses/stylos prévention distribués.*

- *A proximité de la benne à compost, les animateurs environnement du VALTOM ont animé un stand d'information sur le compostage. Ce stand a permis de renseigner les visiteurs sur l'utilisation de l'amendement organique en distribution et de les sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière de compostage.*

### ***Nombre de visiteurs***

---

*150 visiteurs ont été accueillis sur le pôle Vernéa.*

*Un questionnaire de satisfaction leur a été distribué et est en cours d'analyse par les services du VALTOM.*

*Le journal La Montagne a couvert l'événement.*

### ***Mobilisation du personnel***

---

- *9 agents VALTOM*
- *7 agents Suez Environnement*

### ***Communication***

---

#### ***Communication VALTOM :***

- *Mail pré-information au réseau communication (collectivités adhérentes au VALTOM)*
- *1 communiqué de presse aux médias locaux (2 parutions dans La Montagne, 1 parution dans Le Semeur Hebdo)*
- *1 communiqué de presse aux mairies du territoire VALTOM*
- *Information affichée à l'accueil/local pesée du pôle*
- *Bandeau et actualités site internet*
- *1 article dans la newsletter*

#### ***Publications distribuées :***

*37 ABC D'AIR du compostage*

*100 plaquettes VALTOM*

**Remarques :**

- Malgré 2 parutions dans la Montagne, certains créneaux de visites n'étaient pas complets
- Pas de publication dans Info Mag
- Changement de date par rapport à 2014 (avril)

**Budget**

Sacs cabas	1 246 €
(Participation 50 % Suez Environnement)	-623 €
Sacs biodégradables	196 €
<b>TOTAL</b>	<b>819 € H.T</b>

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,**

du bilan des journées découvertes de juin 2015 du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme.

Le Président,  
 Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-791-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015  
 Publication : 07/07/2015

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Rupture du contrat ENERINVEST**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 07*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'application des nouveaux statuts du VALTOM et dans le cadre d'une convention de coopération, le SIVOM d'Ambert exploite pour le compte du VALTOM l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Poyet située sur la commune d'Ambert.

Le 15 avril 2010, le SIVOM d'Ambert a conclu avec la société ENERINVEST, un contrat de revente du biogaz. Ce contrat prévoyait que la société ENERINVEST installe à ses frais, et au plus tard le 31 janvier 2013, un système de valorisation du biogaz et l'exploite afin de produire de l'électricité. ENERINVEST devait percevoir les recettes liées au rachat de l'électricité produite et le SIVOM d'Ambert bénéficiait alors d'une réduction de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

A ce jour, et malgré plusieurs relances et rencontres ainsi qu'une mise en demeure adressée par le VALTOM à la société ENERINVEST de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter ses engagements, le système de valorisation du biogaz n'est toujours pas en fonctionnement, soit plus de 2 ans au-delà de la date initiale.

Avec la prise de compétence générale pour le traitement des déchets, le VALTOM est devenu titulaire de ce contrat.

**Le VALTOM souhaite donc mettre un terme à ce contrat, pour faute du prestataire, et demander d'éventuelles indemnités à définir.**

Sur proposition du Président et en accord avec le Président du SIVOM d'Ambert,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

*d'autoriser la rupture du contrat ENERINVEST – ISDND du POYET sur la commune d'AMBERT.*

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-792-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

Le Président,  
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

**AVENANT N°1**  
**AU**  
**PROCES VERBAL CONSTATANT**  
**LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DU VALTOM PAR LE SIVOM D'AMBERT**  
**ET ACCOMPAGNANT**  
**LA CONVENTION DE COOPERATION ET D'EXPLOITATION**  
**DE L'INSTALLATION DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DU POYET A AMBERT**  
**ET DU CENTRE DE TRANSFERT SIS SUR LE MEME LIEU**  
**ETABLIE ENTRE LE SIVOM D'AMBERT ET LE VALTOM LE 17/12/2013.**

**Entre** les soussignés :

Le SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT, représenté par son Président, Jean Claude DAURAT, dûment habilité par délibérations du comité syndical du 20 mai 2014 et du 19 février 2015.

dénommé « le Syndicat ».

d'une part,

**Et**

Le VALTOM représenté par son Président, Laurent BATTUT, dûment habilité par délibération du 14 novembre 2013, ci-après dénommé « le VALTOM ».

d'autre part,

**PRÉAMBULE**

Suite au transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la compétence traitement des déchets du Syndicat au VALTOM, il a été signé, le 17 décembre 2013, entre les deux parties, une convention de coopération et d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet à Ambert et du Centre de Transfert du VALTOM sis sur le même lieu ainsi qu'un procès-verbal contradictoire constatant la mise à disposition.

Le présent avenant a pour objet de corriger l'article 9 du procès-verbal constatant la mise à disposition au profit du VALTOM par le SIVOM d'Ambert, intitulé, à la demande des services du receveur : « dispositions financières ».

**IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : CHARGE DE LA DETTE ET DIFFERE D'AMORTISSEMENT**

La dernière phrase de l'article 9 du procès-verbal contradictoire qui est « les emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à la disposition du VALTOM lui sont transférés par avenant » est remplacée par la phrase suivante « les emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à la disposition du VALTOM lui sont transférés ».

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 juin 2015

<b>Pour le VALTOM,</b>	<b>Pour le Syndicat,</b>
<b>Laurent BATTUT</b>	<b>Jean-Claude DAURAT</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-ANNEXE-DEL-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

**OBJET :** Avenant à la convention de coopération et d'exploitation des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), des centres de transfert et des plateformes de déchets verts au profit du VALTOM

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 07*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

Par délibération du 14 novembre 2013 et conformément à l'application des nouveaux statuts votés le 21 février 2013 et entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le comité syndical a autorisé le Président à signer avec les collectivités adhérentes au VALTOM toute convention de coopération et d'exploitation des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), de centre de transfert et de plateforme de déchets verts au profit du VALTOM.

Il apparait nécessaire de prendre des avenants pour apporter des rectificatifs aux documents initiaux.

En effet, il avait été précisé au procès-verbal accompagnant la convention que les emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à la disposition du VALTOM lui seraient transférés par le biais d'un avenant tripartite établi entre le VALTOM, la collectivité adhérente et la banque concernée. Or, cela n'est pas nécessaire dans le cadre d'un transfert de compétence comme le prévoit l'article L-1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il faut donc retirer la référence à l'avenant bancaire en question par un avenant au procès-verbal accompagnant ces conventions de coopération et d'exploitation au profit du VALTOM (voir 1 exemple de projet joint en annexe).

A l'avenir, il sera également nécessaire de prévoir d'autres avenants auxdites conventions pour toute addition ou soustraction de biens et/ou de personnel mis à disposition ainsi que pour toute éventuelle révision du budget d'exploitation d'un site.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à signer avec les collectivités adhérentes au VALTOM tout avenant aux conventions de coopération et d'exploitation des ISDND, des centres de transfert et des plateformes de déchets verts au profit du VALTOM et à leurs procès-verbaux d'accompagnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-793-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015  
Publication : 07/07/2015

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>
<b>D2 - ARRETE - SIGNATURES</b>	

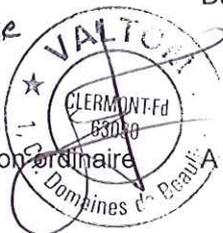
Nombre de membres en exercice.....	40	VOTES :	Pour.....	29
Nombre de membres présents. (.-.1/le Président)	22		Contre.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29		Abstentions.....	0

**MADAME LA**

Date de convocation : 10/06/2015

Présenté par Monsieur le Vice-présidente

A Clermont-Fd, le 23/06/2015



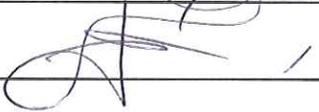
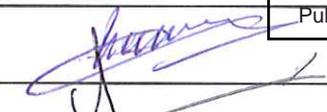
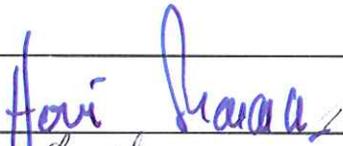
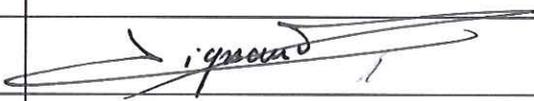
Mme Claire LEMPEREUR

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Ferrand, le 23/06/2015 /

Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
ADAMY Béatrice - BLANCHOZ Philippe	
ADENOT Dominique - GUITTARD Pascal	
ALEDO Marcel - GUERMIT-MAFFRE Nadia	
ARNAL Olivier - BARA Saïd	
BATTUT Laurent - ARCHAUD Claude	
BELLAIGUE Gilles - CLAMADIEU Yves	
BISSIRIEX Thierry - PRIVAT Claude	
BŒUF Jean - SERRE Christophe	
BOHELAY Philippe - MAITRIAS Philippe	
BONNET Monique - BERNARD Valérie	
BONNET Nicolas - VIMONT Guillaume	
CHASSARD Frédéric - LACOSTE Gérard	
CHASSIN Nicole - ROUX Bernard	
CHAUVIN Lionel - DOLAT Gilles	
DAURAT Jean-Claude - RODIER Simon	
DEGUI Marie-Christine - PIROUX Pascal	
DI GIAMBATTISTA Nicolas - COUTAREL Bernard	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES		
DOMAS Philippe - BERARD Gérard		
FARGEIX Alain - SERVIERE Gilles		
GAUVIN Jean-Noël - MAUCHET Gérard		
GODARD Jérôme - MELLOUKI Abdelmajid		
GONIN Michel - GOSIO René		
LAFFONT Alain - NARANJO Florent		
LALUQUE Gilles - DUBIEN Ghislaine		
LEMPEREUR Claire - BOULEAU Bernard		
LEPEE Grégory - NOUHEN Françoise		
LUCHINO Albert - POUGET Jacques		
MAERTEN Christian - PELISSIER Patrick		Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
MAILLARD Guy - MASSON Yannick		063-256302670-20150623-ANNEXEDELIB-794-BF
MASSEBŒUF Claude - BERNARD Jean-Paul		Accusé certifié exécutoire
MEALLET Roger Jean - CHASSANG Jean-Pierre		Réception par le préfet : 07/07/2015 Publication : 07/07/2015
MOLINIER Jean-Claude - POUZADOUX Jean-Paul		
MOULIN Chantal - DEMERE Jean-François		
NEUVY Flavien - LAVAL Chantal		
PRIEUX Nicole - CERVANTES Jean-Christophe		
PRONONCE Hervé - SIMON Valérie		
RENAUD Michel - MULLER Didier		
ROUX Thierry - BOISSET Jean-Pierre		
VEISSIERE Bernard - ANGLARET Sylviane		
VIGNAUD Bernard - CHATAING Patricia		
TOTAL DES SIGNATURES	21 Signatures	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Compte Administratif 2014**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 08*

*Votants : 29 (Le Président ne prend pas part au vote)*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

Le compte administratif 2014, établi par le VALTOM, tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Sur proposition de la Vice-présidente en charge des finances,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

1- de prendre acte de la présentation du compte administratif, lequel se synthétise ainsi :

	Résultat de l'exercice 2014			Exécution budgétaire 2014					Résultat de clôture
	Recettes	Dépenses	Résultat brut	Recettes reportées	Dépenses reportées	Résultat des Restes-à-Réaliser (RAR)	Résultat de clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat net 2014
Fonctionnement	49 169 932,07 €	40 579 501,57 €	8 590 430,50 €	- €	- €	- €	2 830 900,88 €	1 289 928,82 €	10 131 402,56 €
Investissement	12 871 330,71 €	20 942 727,68 €	-8 071 396,97 €	264 812,30 €	1 816 049,01 €	- 1 551 236,71 €	842 997,59 €	- €	- 7 228 399,38 €
<b>Totaux</b>	<b>62 041 262,78 €</b>	<b>61 522 229,25 €</b>	<b>5 190 333,53 €</b>	<b>264 812,30 €</b>	<b>1 816 049,01 €</b>	<b>- 1 551 236,71 €</b>	<b>3 673 898,47 €</b>	<b>1 289 928,82 €</b>	<b>2 903 003,18 €</b>

Affectation du résultat 2014	
• Report d'une part de l'excédent de fonctionnement 2014 en recettes de fonctionnement au BP 2015 : résultat net 2014 - résultat des RAR (article 002)	2 903 003,18 - 1 551 236,71 = 1 351 766,47 €
• Affectation en réserve pour 2015 : report du complément de l'excédent de fonctionnement 2014 en recettes d'investissement au BP 2015 : résultat net de fonctionnement 2014 - report excédent de fonctionnement 2014 (article 1068)	10 131 402,56 - 1 351 766,47 = 8 779 636,09 €
• Déficit de la section d'investissement (Report 2014 en dépenses d'investissement au BP 2015) (article 001)	- 7 228 399,38 €

- 2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- de reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes,
- 4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

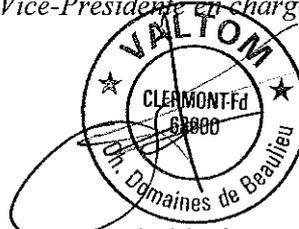
063-256302670-20150623-DELIB-2015-794-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

Vice-Présidente en charge des affaires financières,  
Claire LEMPEREUR.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT  
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

**OBJET : Compte de gestion 2014**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 08*

*Votants : 31*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, Michel, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

*Après ma présentation du budget primitif de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après avoir entendu, et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2014,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant l'exactitude des écritures*

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,*
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

*que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.*

*FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-795-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

Folio  
DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Renégociation des emprunts**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 08*

*Votants : 31*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, Michel, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

La dette du VALTOM est principalement contractée auprès de deux établissements bancaires : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

La conjoncture étant actuellement favorable à l'obtention d'une révision des taux, il est apparu opportun de solliciter un réaménagement des prêts à taux fixe souscrits quelques années auparavant.

Ce réaménagement est effectif avec le Crédit Agricole depuis le Comité Syndical du VALTOM du 17 février 2015.

Le VALTOM attendait la réponse de la Caisse d'Epargne, qui ne lui est parvenu que tout récemment

La proposition de la Caisse d'Epargne est la suivante :

Celle-ci portait sur un emprunt :

1. le prêt 8368011 (ancien n° 1263233) d'un montant initial de 1 000 000 € d'une durée de 20 ans au taux fixe de 4,86 % souscrit en 2012 (échancier trimestriel jusqu'en 2032).

La proposition de réaménagement porte à la fois sur une diminution du taux et sur une modification du profil d'amortissement : le taux est ramené à 3,96 % et l'amortissement devient constant, ce qui entraîne un coût des intérêts restant à courir de 323 735,65 € au lieu de 451 845,69 € (gain de 128 110,04 €). Le réaménagement étant réalisé à échéance, il n'y aura pas d'intérêts intercalaires.

2. Il y aura des frais de réaménagement de 0,10 % du montant réaménagé (capital restant dû après paiement de l'échéance du 30/06/2015 : 921 142,71), soit un coût de 921,14 €.

L'économie globale générée par la révision de ce prêt est de 127 188,90 € (128 110,04 € - 921,14 €).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention),**

de valider la proposition de la Caisse d'Epargne portant sur le réaménagement du prêt 8368011 et d'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-796-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

**OBJET : Emprunt lié au programme 2015 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 08*

*Votants : 31*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

Dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement, le VALTOM a pris une délibération en date du 3 décembre 2009 pour la prise en charge des investissements liés à des augmentations de capacités des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Afin de réaliser les équipements inscrits au budget primitif (BP) 2015, il est nécessaire de recourir à un emprunt global à hauteur de 1 500 000 €.

Cet emprunt permettra d'assurer la réalisation complète du programme de réhabilitation et d'extension des capacités des ISDND, qui comprend notamment d'importants travaux sur les sites de stockage d'Ambert (extension du site) et de Puy-Long (réaménagement final du casier 1).

Vu la délibération du 17 février 2015 autorisant le Président à lancer une consultation pour souscrire un emprunt global de 1 500 000 € pour le programme ISDND 2015 et à signer toutes les pièces afférentes.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre),**

de souscrire l'emprunt suivant auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1,44 %
- Périodicité des remboursements : trimestrielle (montant de l'échéance compris entre 30 220 € et 30 400 € pour 2016. Montants suivants décroissants).
- Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,10 % (1 500 €)
- Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives).

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-797-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio  
 DEPARTEMENT  
 DU  
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation.**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015  
 Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN  
 Nombre de Membres :  
 En exercice : 40  
 Présents : 23  
 Pouvoirs : 08  
 Votants : 31*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

## **I. RAPPEL DU CONTEXTE**

*En 2002, le VALTOM a décidé du principe de la délégation de service public (DSP) de traitement des déchets ménagers et assimilés par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation.*

*Par délibération en date du 27 octobre 2005, réitéré le 26 octobre 2007, le VALTOM a approuvé le choix de la société NOVERGIE, aux droits de laquelle s'est substituée la société VERNEA, comme attributaire de cette délégation de service public, formée par le Bail Emphytéotique Administratif (BEA) et pour la convention d'exploitation non détachable.*

*L'ensemble contractuel a été signé le 9 décembre 2005 sur la base de l'offre remise le 7 avril 2003.*

*Dans le cadre de cet ensemble contractuel, le VALTOM a donné à bail à la société VERNEA un terrain, à charge pour elle d'y construire, à ses frais et risques et sous sa maîtrise d'ouvrage, une unité de valorisation biologique par méthanisation et une unité d'incinération avec valorisation énergétique d'une capacité de 170 000 tonnes par an, complétées d'équipements de prétraitement par extraction mécanique et de stabilisation biologique, cet ensemble servant de support à l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés gérés dans le cadre de la convention d'exploitation non détachable.*

*Par avenant n°1 en date du 18 novembre 2010, le VALTOM et la société VERNEA ont décidé d'adapter les délais contractuels du projet, d'ajuster le montant des investissements et les coûts d'exploitation et de déterminer les conditions de financement à long terme du projet.*

*A l'approche de la fin des travaux de construction du pôle de traitement, le VALTOM et la société VERNEA ont convenu de se rapprocher pour conclure un avenant n°2 à la DSP aux fins notamment :*

- *de mettre en place en place le financement à long terme du pôle de traitement dans le cadre d'un mécanisme de cession-escompte des Redevances Fixes "En" dues par le VALTOM à la société VERNEA à compter de la date de signature de la Convention de Cession-Escompte et l'acceptation de cette cession par le VALTOM conformément aux dispositions de dispositions des articles L.313-23 et suivants du Code monétaire et financier ;*
- *de prendre en compte l'évolution de la réglementation relative aux mâchefers issue de l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux applicable à compter du 1er juillet 2012 ;*
- *de prendre en compte des coûts d'investissement supplémentaires ;*
- *d'ajuster et de clarifier certains postes des coûts d'exploitation.*

## **II. LA CONVENTION TRIPARTITE**

*Dès le BEA et la convention d'exploitation non détachable conclus le 9 décembre 2005, il était prévu la mise en place d'un financement à long terme du pôle de traitement à compter de la phase exploitation.*

*Le VALTOM, la société VERNEA et les établissements de crédit (« les Cessionnaires ») ont convenu d'une convention tripartite dont l'objet est notamment :*

- (i) *de décrire les conditions et modalités de financement du pôle de traitement de déchets ;*
- (ii) *de définir les obligations du VALTOM envers les Cessionnaires en cas de résiliation ou de nullité de la DSP ou d'un document de financement.*

*La conclusion de la convention tripartite a été essentielle pour assurer l'exécution de la Convention de Cession-Escompte conclue entre les Cessionnaires et la société VERNEA portant sur la cession de certaines créances que la société VERNEA, en qualité de délégataire de service public, détient sur le VALTOM au titre de la DSP.*

*L'entrée en vigueur de la convention tripartite a constitué ainsi une condition préalable à la fixation du taux d'escompte et au paiement du prix de cession au titre de la Convention de Cession-Escompte.*

*Le 14 janvier 2014, le taux a été cristallisé par le VALTOM, Vernéa et les Cessionnaires (Société Générale, BPI, Pbb et SMBC) à 4.825 %, dont 2.45 % de marge bancaire.*

### **III. L'ACTE D'ACCEPTATION DE LA CESSION DE CREANCES**

*Il était également prévu dans le cadre de la DSP que les créances feraient l'objet d'un acte d'acceptation de la cession de créances par le VALTOM au bénéfice des Cessionnaires.*

*Par l'acte d'acceptation de la cession de créances, le VALTOM a accepté la cession des Créances, à hauteur de 100% de leur montant, et s'est engagé, en vertu de l'article L. 313-29 du Code monétaire et financier, à payer directement et intégralement les Créances aux Cessionnaires.*

*Les Créances représentent les Redevances Fixes "En" et l'Encours Financier Résiduel visés dans la DSP et qui rémunèrent les coûts d'investissement et de financement du pôle de traitement, et les autres sommes correspondantes qui viendraient s'y substituer.*

### **IV. NOUVELLES CONDITIONS DE FINANCEMENT**

*Compte tenu de la baisse des taux bancaires constatée à partir du mois d'avril 2014, le VALTOM a saisi officiellement Vernéa par courrier le 30 avril 2014.*

*S'en sont suivis de multiples échanges oraux et écrits avec Suez Environnement, qui se sont conclus par une mise en demeure du VALTOM d'aboutir avant le comité syndical du VALTOM du mardi 23 juin 2015.*

*Dans l'attente de la confirmation écrite de la dernière proposition de Suez Environnement actualisée portant sur une baisse des taux par les Cessionnaires et une prise en charge de l'up-front par Suez Environnement,*

*Sur proposition du Président,*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

*D'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention tripartite et à l'acte d'acceptation de la cession de créances, sous réserve d'engagements écrits de la part de Vernéa sur les conditions proposées et présentées lors du contrat du comité syndical.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-798-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015  
Publication : 07/07/2015

**FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.**

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,*



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

**OBJET : Ouverture d'une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE/CP)  
pour l'opération OrganiCité® 2**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 09*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MOLINIER Jean-Claude, POUGET, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, NEUVY Flavien, ROUX Thierry.*

*Dans le cadre du projet OrganiCité® 2, le VALTOM est amené à passer commande, au travers d'un marché en procédure adaptée, d'une mission d'accompagnement dont la durée et les paiements s'échelonnent de juin 2015, date de démarrage de la mission, à juillet 2017, date prévisionnelle de fin de mission.*

*La mission se décompose en plusieurs tranches (diagnostic, plans d'actions, évaluation) concernant 6 territoires pour lesquels le démarrage des actions différera dans le temps.*

*Le coût global de la prestation est estimé à 168 300 € HT.*

*L'échelonnement des paiements est envisagé comme suit :*

<i>Exercice budgétaire 2015</i>	<i>36 100 € HT</i>
<i>Exercice budgétaire 2016</i>	<i>77 400 € HT</i>
<i>Exercice budgétaire 2017</i>	<i>54 800 € HT</i>
<i>Total engagement</i>	<i>168 300 € HT</i>

*Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.*

*La procédure des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre de dépenses sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.*

*Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité et la transparence des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.*

*Ainsi, les Autorisations d'Engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur réalisation ou, le cas échéant, leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.*

*Les Crédits de Paiement (CP) constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes.*

*Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.*

*L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.*

*Les AE et leurs révisions éventuelles sont présentées à l'assemblée délibérante par le Président.*

*Elles sont votées par l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :*

- *La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.*
- *Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AE/CP.*
- *Toutes les autres modifications éventuelles (révision, annulation, clôture) feront l'objet d'une délibération.*

*Vu les modalités et les délais de réalisation du marché en OrganiCité® 2,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-3,*

*Sur proposition du Président,*

- *d'ouvrir l'autorisation d'engagement pour l'opération OrganiCité® 2 à hauteur de 168 300 € HT ;*
- *d'autoriser les crédits de paiement selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2015.*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- *l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE)*
- *d'autoriser les crédits de paiement (CP) selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus*
- *d'autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2015.*

*FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-799-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Non remboursement d'une créance**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 09*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, NEUVY Flavien, ROUX Thierry.*

*Dans le cadre du marché de construction du centre de transfert de Riom (marché alloti de 9 lots), le lot n° 7 ayant pour objet les travaux de plomberie et de sanitaire, avait été attribué à la société CHASSOT (63 Billom).*

*Les factures ont été payées à la Banque Populaire qui a bénéficié d'une cession Dailly de la part de la société CHASSOT.*

*Depuis, celle-ci a cessé toute activité et le maître d'œuvre, le cabinet InterSite, a perdu tout contact avec le chef d'entreprise.*

*Au terme du délai de garantie consécutif à la fin des travaux en question, le paiement du montant de la retenue de garantie (5% du montant des travaux) devait également être émis auprès de la Banque Populaire.*

*Néanmoins, compte tenu de la cessation d'activité de l'entreprise CHASSOT, la Banque Populaire a clos le dossier en question et rejette tout paiement de la part du VALTOM.*

*En conséquence et à la demande des services du receveur, il est proposé au comité syndical du VALTOM de ne pas procéder au remboursement de la créance correspondant à la retenue de garantie du lot n° 7 du marché de construction du centre de transfert des déchets ménagers de Riom et de l'encaisser à l'article 7788 en recette exceptionnelle (358,50 € HTVA).*

*Sur proposition du Président,*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

*d'approuver le non remboursement correspondant à la retenue de garantie du lot n° 7 du marché de construction du centre de transfert des déchets ménagers de Riom et de l'encaisser à l'article 7788 en recette exceptionnelle (358,50 € HTVA).*

*FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-800-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Budget 2015 : Décision Modificative n° 1**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 09*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, NEUVY Flavien, ROUX Thierry.*

Dans le cadre de la construction et de l'aménagement du centre de transfert de Lempdes-sur-Allagnon, un aménagement d'une partie de la voirie de cet ouvrage a été réalisé sur un terrain appartenant au Syndicat de développement économique (SYDEC) de Brioude.

Les règles de la nomenclature budgétaire M14 concernant la construction sur le terrain d'autrui nécessitent de solder les crédits correspondants aux paiements relatifs à cet aménagement effectués en section d'investissement et de procéder à leur basculement en section de fonctionnement à l'article 6748 (imputation définitive).

C'est une écriture d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement. Elle n'avait pas été prévue au BP 2015.

En conséquence, il vous est proposé la décision modificative suivante :

♦ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ **DEPENSES**

		Montant (€ HT)
6748 (042)	Aménagement de voirie du centre de transfert de Lempdes/All	34 774,00
023	Compte de liaison (virement à la section d'investissement)	- 34 774,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

♦ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ **RECETTES**

		Montant (€ HT)
4582 (040)	Aménagement de voirie du centre de transfert de Lempdes/All	34 774,00
021	Compte de liaison (virement de la section de fonctionnement)	-34 774,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Sur proposition du Président,

**La présente délibération est approuvée  
A l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Benoît BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE  
ENTRE LE VALTOM ET LE SMCTOM HAUTE-DORDOGNE  
POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT D'EXPLOITATION A SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**ENTRE :**

Le SMCTOM HAUTE-DORDOGNE  
Sise, 20 route de Clermont à Bourg-Lastic (63760)

Représenté par Monsieur Gilles BELLAIGUE, Président, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte du SMCTOM HAUTE-DORDOGNE par délégation du Comité Syndical, en vertu d'une délibération du 12 juin 2015, ci-après désigné le SMCTOM HAUTE-DORDOGNE,

**D'une part,**

**ET :**

Le VALTOM  
Sise 1, chemin des Domaines de Beaulieu à Clermont-Ferrand (63000)

Représenté par Monsieur Laurent BATTUT, Président, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte du VALTOM, par délégation du Comité syndical, en vertu d'une délibération en date du 23 juin 2015, ci-après désigné le VALTOM

**D'autre part.**

**Préambule**

Dans le cadre de la convention de coopération et d'exploitation du centre de transfert et de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Sauves, le site des Balusseaux, propriété du SMCTOM Haute-Dordogne, est mis à disposition du VALTOM, qui en est le gestionnaire et qui en confie l'exploitation au SMCTOM Haute-Dordogne.

Le SMCTOM Haute-Dordogne a programmé et budgété pour la période 2015-2016 les études et la construction d'un bâtiment d'exploitation destiné à l'accueil de ses agents de collecte.

Le SMCTOM Haute-Dordogne et le VALTOM ont convenu, du fait de la mutualisation des installations au personnel en charge de la collecte, du transfert et du traitement des déchets ménagers, d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage des études et des travaux du bâtiment d'exploitation, objet de la présente convention.

L'article 2-II de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 autorise de réaliser ce projet en co-maîtrise d'ouvrage.

Il a été proposé que le SMCTOM Haute-Dordogne assure la maîtrise d'ouvrage générale de l'opération. Les deux parties ayant accepté ce principe, l'objet de la présente convention vise à en préciser les conditions d'organisation.

PROJET

### **Article 1 : Programmation**

Le cahier des charges du bâtiment d'accueil de Saint-Sauves est en cours de définition par les services du SMCTOM Haute-Dordogne et du VALTOM.

### **Article 2 : Désignation du maître d'ouvrage opérationnel**

Le maître d'ouvrage opérationnel est le SMCTOM Haute-Dordogne. Il assure gratuitement cette mission. En conséquence, aucune pénalité ne pourra lui être appliquée.

### **Article 3 : Contenu de la délégation opérée au profit du maître d'ouvrage opérationnel**

Le SMCTOM Haute-Dordogne assure pour cette opération les différentes attributions du maître de l'ouvrage telles que définies à l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 et précisées par l'article 3 de cette même loi et notamment :

1. la préparation du choix, la signature et la gestion du marché de maîtrise d'œuvre
2. la préparation du choix, la signature et la gestion des marchés d'études ou de prestations intellectuelles tels que contrôle technique, coordination santé-sécurité, études de sol...
3. la préparation du choix des entrepreneurs,
4. le choix des entrepreneurs,
5. la signature du ou des marchés de travaux,
6. le paiement des intervenants au marché en question sachant qu'il n'y a pas solidarité entre les maîtres d'ouvrage et que le SMCTOM Haute-Dordogne sera le seul débiteur envers les sociétés attributaires du marché,
7. la gestion financière de l'opération,
8. la gestion administrative de l'opération,
9. le suivi du chantier en termes de respect des délais et des coûts,
10. la réception des travaux suivant les modalités de l'article 9-4 ci-après,
11. l'action en garantie de parfait achèvement.

Le VALTOM sera associé à chaque marché (de sa rédaction à son attribution) par l'intermédiaire de son Président ou d'un élu du VALTOM et d'un technicien du VALTOM.

### **Article 4 : Enveloppe financière de l'opération**

Le montant prévisionnel des travaux est de 200 000 € HT, auquel il convient d'ajouter les frais d'études, de maîtrise d'œuvre et les dépenses de mise en œuvre et de suivi du chantier, estimés à 50 000 € HT.

### **Article 5 : Financement de l'opération**

Le SMCTOM Haute-Dordogne s'engage à mettre en place la totalité du financement nécessaire à l'opération et à solliciter les subventions potentielles (demande auprès du FEDER, du Conseil Départemental et des parlementaires).

Le budget du SMCTOM Haute-Dordogne n'étant pas assujéti à la TVA, les flux financiers entre le SMCTOM Haute-Dordogne et le VALTOM se feront sur des montants TTC, avec un montant de TVA clairement identifié.

Le VALTOM se verra facturer 50 % par le SMCTOM Haute-Dordogne des prestations études et travaux de cet aménagement, subventions déduites le cas échéant.

Cette participation sera versée au SMCTOM Haute-Dordogne par le VALTOM :

- pour les frais d'études, de maîtrise d'œuvre et dépenses de mise en œuvre et de suivi de chantier, sur justificatif de facture ;
- pour les travaux, un premier acompte sera versé sur demande du SMCTOM sur justification d'un engagement d'au moins 30% des travaux ; un deuxième acompte pourra être versé lorsque 60% des travaux seront engagés. Le paiement du solde sera effectué après achèvement des travaux et sur justificatif de facture.

### **Article 6 : Délai de réalisation**

L'achèvement de l'opération est prévu, à ce jour, pour mi 2016.

### **Article 7 : Respect du programme**

Le SMCTOM s'engage à veiller à la réalisation de l'opération dans le strict respect du calendrier tel qu'il sera établi dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) du marché.

### **Article 8 : Suivi et contrôle**

#### **8.1. Avancement de l'opération**

Pendant toute la durée de la convention, le SMCTOM Haute-Dordogne transmettra au VALTOM les comptes rendus de chantier établis par le maître d'œuvre de l'opération.

Le VALTOM devra faire connaître son accord ou ses observations dans le délai de 15 jours après réception du compte-rendu concerné.

A défaut, le VALTOM sera réputé avoir accepté les éléments du dossier remis par le maître d'œuvre.

#### **8.2. Modalités de réception des ouvrages**

Le SMCTOM Haute-Dordogne demandera l'accord préalable du VALTOM avant de prendre la décision de réception des ouvrages.

Les réceptions de ces ouvrages seront organisées par le SMCTOM Haute-Dordogne selon les modalités suivantes :

- Avant les opérations préalables à la réception, le SMCTOM Haute-Dordogne organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront le VALTOM et le maître d'œuvre.
- Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprendra les observations présentées par le SMCTOM Haute-Dordogne et le VALTOM et devant être réglées avant la réception.
- Le SMCTOM Haute-Dordogne s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception.
- Au vu de l'avis formulé par le maître d'œuvre qui l'assiste, le SMCTOM Haute-Dordogne transmettra ses propositions au VALTOM en ce qui concerne la décision de réception avec ou sans réserves.
- Le SMCTOM Haute-Dordogne établira ensuite la décision de réception ou de refus et la notifiera aux entreprises et au maître d'œuvre, copie en sera notifiée au VALTOM.
- Le SMCTOM Haute-Dordogne transmettra au VALTOM tout dossier le concernant à sa demande.

La réception vaut transfert au SMCTOM Haute-Dordogne pour la partie le concernant.

#### **Article 9 : Achèvement de la mission**

La mission du SMCTOM Haute-Dordogne pour le compte du VALTOM prend fin après la plus tardive des dates constituées par :

- soit la date de levée de la dernière réserve,
- soit après la garantie de parfait achèvement.

Si à cette date, il subsiste des litiges avec certains des cocontractants au titre de l'opération, le SMCTOM de Haute-Dordogne transmettra au VALTOM tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

A l'achèvement de la mission, le SMCTOM Haute-Dordogne remettra au VALTOM les données concernant les intervenants à l'opération et leurs assurances.

#### **Article 10 : Dispositions diverses**

##### **10.1. Durée de la convention**

La présente convention prendra fin à la date d'achèvement de la mission constituée par l'objet du futur marché.

##### **10.2. Assurance – responsabilités**

Le SMCTOM Haute-Dordogne s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de la présente convention mais ne sera tenue que dans la limite de cette convention.

**Article 11 : Élection de domicile et attribution de juridiction**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif – 20 route de Clermont à Bourg-Lastic pour le SMCTOM Haute-Dordogne – 1, Chemin des Domaines de Beaulieu à Clermont-Ferrand pour le VALTOM.

Les parties conviennent que tous les litiges qui pourraient intervenir tant pour l'interprétation que pour l'exécution du présent contrat, seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif (TA) de Clermont-Ferrand.

**Fait à Clermont-Ferrand en trois exemplaires,**

Le

Pour le SMCTOM de Haute-Dordogne  
Le Président

G. BELLAIGUE

Pour le VALTOM  
Le Président

L. BATTUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-ANNEXE-DELB-802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 08/07/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET :** Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le VALTOM et le SMCTOM-Haute-Dordogne pour la réalisation d'un bâtiment d'exploitation à Saint-Sauves d'Auvergne.

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 09*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, NEUVY Flavien, ROUX Thierry.*

*Dans le cadre de la convention de coopération et d'exploitation du centre de transfert de déchets ménagers et de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Sauves, le site des Balusseaux, propriété du SMCTOM Haute-Dordogne, est mis à disposition du VALTOM. Ce dernier est le gestionnaire et confie l'exploitation des installations au SMCTOM Haute-Dordogne.*

*Le SMCTOM Haute-Dordogne a programmé et budgété pour la période 2015-2016 les études et la construction d'un bâtiment d'exploitation destiné à l'accueil de ses agents de collecte.*

*Du fait de la mutualisation des installations au personnel en charge de la collecte, du transfert et du traitement des déchets ménagers, le SMCTOM Haute-Dordogne et le VALTOM ont convenu d'organiser la co-maitrise d'ouvrage des études et des travaux du bâtiment d'exploitation.*

*L'article 2-II de la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique (MOP) du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 autorise la réalisation de ce projet en co-maitrise d'ouvrage.*

*Les deux parties ont accepté que le SMCTOM Haute-Dordogne assure la maitrise d'ouvrage générale de l'opération. L'objet de la présente convention (projet joint en annexe) vise à en préciser les conditions d'organisation.*

*Sur proposition du Président,*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

*d'autorise le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre le VALTOM et le SMCTOM Haute-Dordogne pour la réalisation d'un bâtiment d'exploitation à Saint-Sauves d'Auvergne.*

*FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Admission en non-valeur de plusieurs titres pour les exercices 2012 à 2014.**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 09*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, NEUVY Flavien, ROUX Thierry.*

*Le comptable public présente des demandes d'admission en non-valeur concernant les titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement.*

*Le VALTOM a fixé les seuils de poursuite comme suit :*

- Lettre de relance : 20 €*
- Mise en demeure : 20 €*

*Les lettres de relance et les mises en demeure ont été émises par les services du comptable public sans qu'une suite n'y soit donnée.*

*Le seuil financier minimum de l'étape suivante, l'Opposition à Tiers Détenteur (OTD), est fixé par décret en Conseil d'Etat.*

*Le décret d'application du 18 novembre 2005 codifié à l'article R 1617-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) a déterminé deux seuils fixés respectivement à 130 € pour les oppositions à tiers détenteurs notifiés auprès des établissements bancaires et 30 € pour les oppositions à tiers détenteurs notifiés auprès de tout autre tiers.*

*Les tiers redevables des titres de recettes impayés du VALTOM sont concernés par le deuxième seuil de 30 €.*

*Le comptable invoque un montant inférieur ou égal au seuil susvisé de 30 € pour 21 titres de recettes et une demande de renseignement infructueuse pour 1 titre de recettes.*

*Pour l'exercice 2012*

*Titre n° 0159 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0461 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0477 d'un montant de 30,00 €*  
*Titre n° 0480 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0780 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 1042 d'un montant de 30,00 €*  
*Soit un total de 152,00 €*

*Pour l'exercice 2013*

*Titre n° 0261 d'un montant de 30,00 €*  
*Titre n° 0271 d'un montant de 30,00 €*  
*Titre n° 0340 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0623 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0778 d'un montant de 30,00 €*  
*Titre n° 0878 d'un montant de 30,00 €*  
*Titre n° 0883 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0953 d'un montant de 23,00 €*  
*Titre n° 0971 d'un montant de 13,00 €*  
*Titre n° 1132 d'un montant de 30,00 €*  
*Titre n° 1246 d'un montant de 00,03 €*  
*Soit un total de 255,03 €*

Pour l'exercice 2014

Titre n° 0338 d'un montant de 00,20 €

Titre n° 0688 d'un montant de 27,00 €

Titre n° 0704 d'un montant de 27,00 €

Titre n° 0706 d'un montant de 14,00 €

Titre n° 1074 d'un montant de 00,09 €

Soit un total de 68,29 €

Le montant total de ces titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable public du VALTOM, s'élève à 475,32 €.

Le montant total des admissions sera imputé en pertes sur créances irrécouvrables à l'article 6541 du budget 2015 du VALTOM.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

D'accepter l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus pour un montant total de 475,32 €.

FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Engagement du VALTOM réponse à l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG).**

*Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.*

*Date de la convocation : 10 juin 2015*

*Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 09*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, Michel, MOLINIER Jean-Claude, POUGET, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).*

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Gilles), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel), VEISSIERE Bernard (à M. BISSIRIEX Thierry).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.*

*Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAILLARD Guy, ROUX Thierry.*

*Le 16 juin dernier, à l'occasion des Assises de l'Economie circulaire, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a lancé un nouvel appel à projet : « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » pour lequel les territoires intéressés doivent candidater auprès de l'ADEME avant le 31 juillet 2015.*

*Les territoires «zéro déchet zéro gaspillage» retenus à l'échelle nationale seront des territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.*

*Ils feront l'objet d'un accompagnement méthodologique par l'ADEME et pourront bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité et la mise en place d'une animation territoriale destinée à développer un programme d'actions partenariales.*

*Les aides financières apportées jusque-là par l'ADEME tendent progressivement à disparaître (exemple : programme local de prévention et composteurs individuels de jardin) pour se reporter sur des projets territoriaux de ce type, comme ceux développés aujourd'hui par le VALTOM (OrganiCité®, VALORDOM 2, stratégie départementale de développement du compostage individuel et collectif, Etablissement témoin, ..) et par ces collectivités adhérentes.*

*S'engager dans une telle démarche permettrait également de travailler en partenariat avec l'ensemble des collectivités adhérentes en donnant un nouveau souffle et une pérennité aux programmes locaux de prévention de celles-ci, programmes rendus obligatoires par décret à partir du 14 septembre 2015, sans contrepartie financière de l'ADEME, dès lors que ses programmes deviennent obligatoires.*

*Sur proposition du Président,*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

*de présenter la candidature du VALTOM à l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et d'autoriser le VALTOM à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour satisfaire au cahier des charges demandé en sollicitant entre autres appuis de ses collectivités adhérentes, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.*

**FAIT ET DELIBERE, le 23 juin 2015.**

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Le Président,  
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20150623-DELIB-2015-804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.*